

L'Institut Moreau-Daverne®

L'Institut Moreau-Daverne® a pour but de

- (i) favoriser le développement de l'agriculture biologique, urbaine ou de pleine campagne
- (ii) accompagner la création et la gestion économique et technique des fermes urbaines
- (iii) favoriser le développement des micro-fermes en coopérative de production
- (iv) démontrer l'impact du maraîchage selon la French Method sur l'efficacité agronomique et économique en maraîchage sur petite surface
- (v) enseigner cette méthode en arrimant les candidats à l'installation sous la forme coopérative préconisée
- (vi) disséminer sur les Territoires un réseau de coopératives de maraîchers sur petite surface

Objectif de l'Institut Moreau-Daverne®

L'institut de recherches appliquées à l'agriculture biointensive dénommé Institut Moreau-Daverne®, a pour but de former des agriculteurs aux techniques de maraîchage biointensif issues de la tradition horticole française initiée par les travaux de Monsieur de la Quintinie, dénommée depuis un siècle « La French Method ». Après leur formation, les maraîchers stagiaires sont placés sur les terres agricoles des communes de France selon un plan général concerté avec les élus.

L'Institut Moreau-Daverne® organise sa formation sur une structure économique constituée de maraîchers professionnels sédentaires organisés en coopérative de production. La coopérative est l'organe accueillant et formant les stagiaires. Sa productivité est celle d'une entreprise classique avec ses charges, ses recettes et sa gestion capitaliste.

La coopérative accueille également les petits éleveurs de volailles à destination de la production d'œufs ou de viande, les éleveurs de cochons nains, la production de petits fruits.

L'Institut Moreau-Daverne® organise, avec les autres producteurs locaux, les élus et les Chambres d'Agriculture

l'implantation de laboratoires de transformation des productions locales.

Cet Institut permet d'accueillir deux futurs maître-maraîchers (candidats à l'installation) par lot de mille m² sur une période de onze mois durant lesquels ils travailleront en conditions réelles d'exploitation. Suite à ce passage à l'Institut M-D, ils se verront proposer des terres sur les communes qui en auront fait la proposition, où ils s'installeront pour reproduire le module-maraîcher appris à l'Institut Moreau-Daverne®.

Les candidats deviennent agriculteurs déclarés à la Mutualité Sociale Agricole, obtiennent un SIRET d'entreprise et sont « cotisant solidaire » la première année à raison de 400€ de charges sociales forfaitaires.

En contrepartie d'un investissement unique de 8000€ l'Institut Moreau-Daverne® propose :

- la mise à disposition d'une parcelle de terre suffisante pour gagner sa vie,
- l'apprentissage d'une technique de travail qui a fait ses preuves depuis plusieurs siècles,
- l'intégration au sein d'une coopérative agricole « Les Petites Fermes d'Azur » qui permet d'accéder au matériel et à toutes les infrastructures professionnelles indispensables à l'exercice du métier (eau, matériel d'arrosage, hangar, bureau, cagettes, environnement agricole sur 35 ha, collègues de travail, fourgonnette, etc.)
- l'accompagnement pour le montage des dossiers d'obtention d'aides, prêt d'honneur (jusqu'à 5000€), aides à l'installation DJA, Plan de Professionnalisation Personnalisé et un Plan d'Entreprise

L'investissement financier personnel est transformé en actions de la coopérative et est remboursable le jour où on la quitte.

Principe du fonctionnement de l'Institut Moreau-Daverne®

L'Institut Moreau-Daverne® se présente sous la forme d'une ferme-école où les maraîchers formés sont des agriculteurs affiliés de droit à la MSA comme chef d'exploitation à plein-temps.

La coopérative qu'ils intègrent leur permet une rémunération rapide (après deux à trois mois de carence) de leur travail comme exploitant agricole.

Une exploitation maraîchère sert de centre de formation au maraîchage biointensif selon la French Method. Elle donne les

bases techniques, économiques, environnementales, juridiques et sociales qui permettent de mettre en valeur des petites parcelles au cœur de l'urbain et du périurbain.

En sus de cette formation technique et comportementale, l'Institut Moreau-Daverne® intègre les futurs maraîchers dans le contexte local des territoires en travaillant avec les élus locaux à l'installation des maraîchers formés.

- Accueil et formation des candidats à l'installation en agriculture biointensive au sein de l'Institut sous forme d'immersion en entreprise.
- Recensement et organisation des espaces agricoles départementaux pour l'installation des futurs « Maîtres-maraîchers » en agriculture biointensive sur petites surface
- Réflexion avec les élus des territoires français pour organiser l'accueil des communautés d'agriculteurs sur leurs territoires et la mise en cultures des terres sélectionnées au sein de leurs communes
- Installation des maraîchers formés au sein de l'Institut sur ces terres agricoles formatées en zones de productions coopératives pour les appels d'offres publics : cantines scolaires et administratives, mais également clientèles privées
- Organisation des plannings des productions en direction des besoins des territoires d'accueil pour les repas scolaires et des administrations
- Mise en adéquation des appels d'offres publics pour favoriser l'achat des produits locaux issus des territoires d'accueil
- Organisation de la logistique, de la transformation et du stockage des produits en attendant leurs livraisons aux cuisines centrales
- Organisation et gestion de toutes les activités commerciales annexes à l'exploitation des légumes : transformation des légumes, banquets paysans, journées portes ouvertes, stages à thèmes, festival des légumes d'été, festival des potées d'hiver, week-end au Potager, etc...

Pourquoi la coopérative ?

Se rassembler à plusieurs, côte-à-côte, sur un terrain quelle que soit sa dimension, présente quantités d'avantages dont le principal est le partage des frais d'installation, d'achat ou de location :

- (i) pour diviser le poids de l'achat du terrain, éventuellement la location
- (ii) pour diviser les investissements en matériel d'exploitation
- (iii) pour accroître la visibilité des entreprises individuelles
- (iv) pour constituer une force de productions et de ventes permettant d'atteindre une productivité visible pour les Collectivités Locales
- (v) pour satisfaire le besoin de groupe qui donne la force morale pour affronter les affres de la petite entreprise agricole
- (vi) pour organiser une vie de groupe qui laisse le temps de prendre des week-ends et des vacances
- (vii) pour créer une vraie valeur à l'entreprise individuelle, se constituer un capital qui se valorise à mesure que la communauté se développe. La petite parcelle, insérée dans ce cercle économique, devient une case incontournable de l'échiquier et pourra être reprise par un successeur. Elle devient un capital valorisable annuellement et transmissible.

Se regrouper à plusieurs pour mieux vendre

Se regrouper pour transformer une partie des productions

Se regrouper pour mieux organiser sa vie personnelle. En général, la micro-ferme, en coopérative, permet de travailler en couple.

La « FRENCH METHOD »

Maraîchage sur petites surfaces, en coopérative de production

La clé du succès de la French Method réside dans les points suivants :

- (i) L'organisation communautaire de la production et de la vente (coopérative)
- (ii) le planning des cultures
- (iii) l'organisation spatiale des exploitations de la coopérative
- (iv) l'emploi essentiel des matières organiques pour amender les sols et fertiliser les cultures

Le principe est simple :

- très peu de mécanisation
- préparation des sols par un retournement initial sur 0.60m
- apports massifs annuels de matières organiques comme fertilisant,
- densification des plantations en ne laissant aucun inter-rang libre
- étagement de la végétation sur les planches

Une agriculture totalement biologique
Six à huit cultures au m² au lieu de deux !

Créer et vivre d'une exploitation maraîchère en tant que professionnel, sur une surface minimale de 1000m², est possible.

Cette méthode de maraîchage est dite « intensive » parce qu'elle demande une intense réflexion et occupe intensément le sol :

1- Intensif dans sa réflexion

- pour organiser son travail au quotidien
- pour organiser son planning de production (plan de culture, achats fournitures, calendrier des semis et plantation, récolte, vente) : c'est le cœur de la méthode

2- Produire le maximum au m²

- par les cultures entremêlées (entre-plantation) et non «intercalaires»
- par la densité: rétrécissement des distances de plantation et semis
- par utilisation des variétés précoces et tardives
- par utilisation des variétés courtes (carottes...) et petites (haricots-tomates...)
- en évitant le gaspillage des surfaces: passe-pieds de 0,30m

3- « Avoir toujours un coup d'avance sur la saison »

- pour éviter d'avoir le pic de production en été
- avoir une production étalée sur l'année
- politique du «primeur»: avoir le produit pour faire naître le désir l'hiver

TOUJOURS SEMER AVEC DEUX A TROIS MOIS D'AVANCE
SUR LA DATE TRADITIONNELLE

4- Organiser son espace

- pour ne pas perdre de temps à marcher sur son exploitation
- installer les bâtiments au centre
- installer un système d'arrosage centralisé

Etre rigoureux dans sa démarche et bien séparer temps de travail et
loisirs